

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 594

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(Renseignements: Centre Martin Luther King, Béthusy 56, 1012 Lausanne.)

* * *

Je cherche désespérément un traité de géométrie consacré aux polyèdres. J'ai envie de tout savoir sur l'icosidodécaèdre tronqué, sa civilisation, son histoire, ses mœurs amoureuses. Si jamais... Je vous serais évidemment infiniment reconnaissant.

* * *

Je ne parle pas d'une certaine émission littéraire de la TV, avec, entre autres, M^{me} Mallet-Joris et M. J. Chessex. Pierre-André Marchand en a dit, dans «La Tuile», (2864 Soulce), ce qu'il fallait en dire. D'ailleurs, j'ai éteint le poste au bout de trois minutes. Et je fais confiance à Marchand.

* * *

Bien le bonjour à vous et à votre charmante voisine.

Gil Stauffer

»Des enfants écrivent leurs livres dans la classe (rue Tronchet), n'est-ce pas un regard neuf sur l'écrivain? D'autres travaillent le bois et les métaux (rue Bossuet), n'est-ce pas une assurance capitale à leur donner devant des matériaux que la majorité de la classe eût ignoré à jamais dans ce quartier? »Une classe entière étudie la presse régionale et nationale chaque semaine (rue Pierre Corneille). Quel meilleur instrument critique et quels dialogues avec les parents?

»Pour mieux maîtriser la société qui s'informatise, on introduit 10 000 mini et micro ordinateurs à l'école.»

Et de conclure:

«Bien sûr, l'école ne remplacera pas les parents, ne réglera pas les problèmes moraux, et elle comporte des inégalités (...) Mais tous ceux qui savent quel rôle joue cette immense entreprise dans la forma-

tion de la démocratie, depuis cent ans, sont prêts à tous les changements pédagogiques.

»Quand on enseigne, c'est qu'on aime les enfants, et quand on aime, ne peut-on pas répéter avec Jean Ferrat: *S'il fallait les twister, je twisterais les mots.*»

J. C.

A SUIVRE

Question ordinaire Crevoisier concernant les tribunaux militaires et l'objection de conscience (cf. DP 590: «Des juges à recycler»). La réponse du Conseil fédéral vient de tomber. Le conseiller national autonomiste, souvenez-vous, demandait entre autres s'il existait un «manuel de morale» destiné à l'édification des juges. La réponse de l'exécutif central permettra d'ouvrir enfin le débat à ce sujet. Qu'on en juge plutôt: «Pour juger les objecteurs de conscience, les tribunaux militaires s'en tiennent au code pénal militaire et à la procédure pénale militaire. Il n'existe pas de «manuel de morale militaire» et nul besoin ne se fait sentir à cet égard.» Rompez! Ah bon, une enquête... on peut la consulter? Rompez!

* * *

Troubles «autonomistes» ce dernier week-end à Zurich et à Bâle (ici, dans la foulée du match Suisse-Angleterre). Particulièrement violents, à en croire les dépêches d'agences et les rares reportages sur le vif. Toute la presse suisse y va de quelques photos édifiantes (et souvent trompeuses comme on a appris à le reconnaître) et de titres gras qui doivent probablement faire monter les tirages. «Blick» en tête dont la double page et les blessures des manifestants en gros plans contribue, comme il se doit, à l'édification des masses. Toute la presse, sauf les grands quotidiens des deux villes concernées, le «*Tages Anzeiger*» pour Zurich qui rend compte des événements en page intérieure avec un léger «accrochage» usuel en première page (pas de photo de Zurich, mais bien une vue des troubles bâlois), la «*Basler Zeitung*» pour Bâle — comme

son nom l'indique — qui, sans illustration et en pages intérieures également, refuse de dramatiser. Relativité de l'actualité dite brûlante.

* * *

Egalité des droits entre hommes et femmes: «L'Atout», «association pour une libre information» qui a les moyens de répandre sa bonne parole dans tous les journaux de moyens et forts tirages en Suisse, donne le ton de la campagne des opposants. Les arguments volent bas, très bas, encore plus bas qu'on pouvait le prévoir. «L'Atout» montre son véritable visage, celui dont il faudra se souvenir lorsque, retrouvant ses airs patelins, il plaidera à nouveau pour le fédéralisme et la liberté du commerce et de l'industrie. Nous citons malgré tout (encart intitulé: «Egalité des sexes. Pas si simple»): «(...) Si les époux entendent tous deux travailler à plein temps, sur le plan professionnel, le législateur prendra les mesures utiles pour les libérer de la garde des enfants: crèches, garderies, écoles à plein temps avec repas de midi pris sur place, etc. N'est-ce pas dangereux pour l'unité de la famille? Il est vrai que cela est souvent le cas actuellement, mais cet état de fait explique peut-être le grand nombre de jeunes «paumés» (alcool, drogue, etc.).»

* * *

Pour les riverains du lac Léman, une excursion estivale: en juin, juillet et jusqu'au 13 septembre, l'exposition «Nous n'avons qu'un seul Léman!», élaborée par l'Association pour la sauvegarde du Léman, fait halte au Château de Nyon. Pourquoi il faut tout de suite renoncer aux produits de nettoyage et de lessive contenant du phosphore.

* * *

Naissance d'une convention d'actionnaires Nestlé (Canes): l'initiative intéresse certains de nos lecteurs qui n'ont, semble-t-il, pas la chance de détenir l'action qui leur aurait permis de recevoir automatiquement la documentation voulue. Voici donc l'adresse «utile» qui leur permettra de juger sur pièces: Canes, case postale 124, 1000 Lausanne 19.